

De nouvelles mesures légales effectives dès la rentrée !

Le Comité Directeur fédéral réuni le 24 juin a acté l'application dès l'ouverture de la saison sportive 2017- 2018, des dispositions du code du sport soumettant les licenciés de la Fédération à l'obtention d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI).

Il doit être présenté lors de la première prise de licence.

Lors du renouvellement de sa licence, le licencié est invité à remplir un questionnaire de santé (en page suivante)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/20/VJSV1712186A/jo/texte>

- S'il répond non à toutes les questions, il remet simplement à son club une attestation, datée et signée, précisant « *J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport* ». Au terme des 3 ans de validité de son certificat médical, il doit en fournir un nouveau à son club, daté de moins d'un an.

- Si le licencié répond par l'affirmative à l'une des questions, il doit fournir à nouveau un certificat médical pour le renouvellement de sa licence

Attention, ce certificat doit comporter la mention « en compétition » si le licencié souhaite pratiquer le Randochallenge ou le longe côte en compétition.

Ces mesures devront être appliquées par l'ensemble des clubs affiliés à la FFRandonnée dès le 1er septembre 2017.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport »

Date :

NOM :

Prénom :

Signature :

- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.